



ORDONNANCE DE POLICE

OBJET : Circulation et stationnement à Anhée
Pose conduite gaz et bouclage du réseau électrique
MT et BT pour le compte de la Société ORES.

Le Collège Communal,
-Attendu que la société dénommée « Fodetra-Hotton Infra » procède à des travaux de pose de conduites gaz et bouclage du réseau électrique MT et BT pour le compte de la Société ORES ;
-Attendu que ces travaux sont prévus rues du Caillou, du Chemin de Fer, Paul de Wouters et Sous les Falaises à Anhée ;
-Attendu que ces travaux s'effectueront en trottoir et en demi-voirie ;
-Attendu qu'il s'impose dès lors de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
-Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
-Vu l'Art.133, al.2 et 135, par.2 NLC.

ARRETE:

Art.1°: A partir du 21 février 2022, jusqu'au 20 mai 2022 inclus, la société Fodetra-Hotton Infra est autorisée à procéder au chantier détaillé ci-dessus et à mettre en place la signalisation nécessaire.

Art.2°: Une signalisation conforme à ces mesures sera mise en place avant le début des travaux ; à savoir les panneaux A7b – A7c – A31 – B19 – B21 – C43 (30 km/h) – E1 – E3 – D1a
Responsable du chantier et de la signalisation : Mr Jacques BONVARLET : 0496/59.29.13.

Art.3°: Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

Art.4°: Copie de la présente sera adressée à Mr le Président du Tribunal de 1ère Instance à DINANT, à Mr le Juge de Police à DINANT, au Responsable du service de coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au Responsable de la Zone de Secours DINAPHI, à la Police Locale, ainsi qu'à l'Entrepreneur chargé des Travaux (Fodetra-Hotton Infra).

La Directrice Générale,

Françoise Septon.

Par le Collège,



Anhée, le 22/02/2022.

Le Bourgmestre,

Luc Piette.

PUBLICATION: Le Bourgmestre certifie que l'ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 23/02/2022.



Le Bourgmestre,

Luc Piette.